

Dans le cadre de la **Déclaration de réciprocité** concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, le gouvernement s'est engagé à reconduire le Fonds régions et ruralité (FRR) et à y dédier une enveloppe de **267,5M \$ / an**, soit **1,3G \$** au cours des cinq prochaines années.

Annoncée par la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest le 7 avril 2025, le Volet 2 « Développement territorial » permettra de favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux. L'élaboration et la mise en œuvre par la MRC d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire visera la réalisation de projets contribuant à l'atteinte des objectifs et des priorités définis dans le cadre d'intervention. Les domaines d'interventions sont :

- 1) Vitalité économique
- 2) Dynamisme culturel
- 3) Développement social
- 4) Protection de l'environnement
- 5) Ruralité
- 6) Habitation
- 7) Soutien aux municipalités locales
- 8) Amélioration des milieux de vie
- 9) Mise en valeur du patrimoine
- 10) Aménagement et mise en valeur du territoire

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION

La MRC d'Abitibi est placée au cœur de cette gouvernance, permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, la MRC d'Abitibi a adopté le 18 juin 2025, les priorités d'intervention suivantes pour la période s'étalant du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026 :

- 1** Développement durable : Assurer la mise en valeur et le développement de son territoire en cohésion avec les principes de base de développement durable ;
- 2** Attraction et rétention : Assurer le leadership en matière d'attraction et de rétention de la population ;
- 3** Dynamique territoriale : Favoriser l'accès et le maintien de service de proximité et améliorer la qualité de vie ;
- 4** Gouvernance : Reconnaître le leadership, autant au niveau local que régional, une démocratie participative, des organisations concertées et des réalisations collectives ;
- 5** Économie : Encourager la diversification et la prospérité des entreprises et l'innovation des entrepreneurs ;
- 6** Vitalisation : Soutenir les enjeux, les principales actions et les projets liés à la vitalisation du territoire.